

Av. du premier-mars 26
2000 Neuchâtel
www.fen-association.ch – association.fen@unine.ch

Communiqué aux médias

L'UniNE parée au décollage

Avec l'adoption de la nouvelle Loi sur l'Université, plusieurs innovations notables en matière d'autonomisation de l'alma mater ont vu le jour. Toutefois, si ce nouveau cadre légal apporte une amélioration qualitative globale, plusieurs points restent contestables, à l'instar du développement de la vidéosurveillance. Point d'atterrissage pour certains, la LUNE reste pour nous une rampe de lancement pour la suite : que ce soit la mise en œuvre des nouveaux organes, l'adoption des nouveaux statuts ou les sombres perspectives budgétaires, la FEN tiendra le cap.

Le Grand Conseil a accepté aujourd'hui par une grande majorité la nouvelle Loi sur l'Université de Neuchâtel. Ce vote met fin à un processus participatif et consultatif entamé il y a trois ans déjà. Mandaté par le Conseil d'Etat, un groupe de réflexion réunissant représentants de l'Université (étudiant-e-s, corps intermédiaire et professeur-e-s) et de l'administration cantonale a élaboré une première mouture de ce qui est devenu la LUNE.

La FEN se doit de souligner les principales innovations apportées par ce texte. La nomination des professeur-e-s par le rectorat, l'instauration d'une enveloppe quadriennale ainsi que la réorganisation de la gouvernance aboutissent à une autonomisation participative de l'Université. En effet, la représentation des étudiant-e-s, du corps intermédiaire et du personnel administratif dans l'Assemblée de l'Université permet d'assurer une meilleure participation décisionnelle et stratégique au fonctionnement de l'alma mater. Avec la présence des professeur-e-s dans cette assemblée, le dialogue interne est ainsi assuré. Le personnel administratif dispose en outre d'une nouvelle voix au sein de l'organisation de l'Université grâce à la commission du personnel. La FEN souhaite ensuite souligner la pertinence de la nomination des professeur-e-s par le rectorat. Ce dernier semble en effet plus à même de connaître les besoins académiques de l'institution que les autorités politiques. Finalement, le renforcement de l'indépendance financière de l'Université, notamment à travers l'apparition d'une enveloppe quadriennale, garantit une prévisibilité certaine que nous saluons.

Si ce nouveau cadre légal apporte une amélioration qualitative globale, plusieurs points restent contestables. A titre d'illustration, la possibilité d'observer les faits et gestes de la communauté universitaire en temps réel à travers un dispositif de vidéosurveillance a été et reste donc source d'une franche opposition de la part de la FEN. D'autant plus que, de l'aveu même du rectorat précédent, les informations concernant l'installation des dispositifs n'avaient pas fait l'objet

Av. du premier-mars 26
2000 Neuchâtel
www.fen-association.ch – association.fen@unine.ch

d'une communication adéquate. Autre regret significatif : le modèle de répartition des corps valables au sein de l'Assemblée de l'Université ne se retrouve pas au sein des facultés maintenant donc la surreprésentation du corps professoral.

Ainsi sans avoir complètement la tête dans les étoiles, si pour d'aucuns l'objectif LUNE est d'ores et déjà atteint, vu de l'université, nous nous parons seulement au décollage. Consciente du travail exploratoire restant à accomplir, la FEN garde les pieds sur terre. Les cratères venus ou à venir s'annoncent encore nombreux malgré la quasi-unanimité pour sa mise en orbite. Ce nouvel astre reste en effet à conquérir : que ce soit la mise en œuvre des nouveaux organes, l'adoption des nouveaux statuts ou les sombres perspectives budgétaires, la FEN gardera sa ceinture fermement attachée et maintiendra son cap pour le vol futur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire :

Romain Dubois, Secrétaire général : 076/465.44.67

David Lavoyer, Président: 079/215.03.18